



Séance plénière du 13 avril 2015

**« AMBITION RECHERCHE DÉVELOPPEMENT 2020 – ÉTAT  
D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES BIO-MÉDICAMENTS ET LAVOISIER -  
SÉLECTION DU PROGRAMME PIVOTS »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Yves LAUVERGEAT, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur le rapport relatif à la sélection du programme « PIVOTS » (Plateformes d'Innovation, de Valorisation et d'Optimisation Technologique environnementales) dans le cadre du dispositif « ambition recherche et développement 2020 ». Ce projet fait suite au dossier CET au Centre initialement rejeté lors de sa présentation en 2012, et propose une thématique plus compacte recentrée sur la métrologie environnementale.

L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a déjà permis de sélectionner 3 projets plus un quatrième (IntelPat) porté en marge du dispositif. La finalité du dispositif étant de contribuer à l'émergence de domaines régionaux d'excellence, le CESER ne peut qu'appuyer cette volonté affichée par le Conseil régional de s'engager sur la question de la recherche et de la valorisation des expertises locales. PIVOTS a vocation à confirmer et améliorer l'existant régional dans le domaine de la métrologie environnementale (notamment grâce au pôle de compétitivité DREAM). D'autant que le SDAGE pose clairement la problématique de la qualité des eaux, de la recherche et de la formation dans ce domaine.

Le CESER n'ayant ni eu accès au dossier lui-même, ni l'expertise scientifique pour aller plus loin dans l'analyse, il prend acte de cette proposition.

Le rapport est aussi l'occasion de faire un point d'étape sur les deux projets sélectionnés en 2012, « biomédicaments » et « Lavoisier ». Le CESER se félicite des perspectives de rayonnement socio-économique, de recherche et d'ouverture à l'international initiées par ces projets. Il aurait aussi souhaité y voir présents quelques éléments de suivi pour le projet IntelPat, qui, s'il n'a effectivement pas été retenu dans le cadre de l'AMI, fait l'objet d'un portage financier par le conseil régional (il est à noter qu'aucun autre projet retenu ne relève des sciences humaines et sociales, domaine scientifique qui peine souvent à trouver des financements). De plus, une vigilance particulière devra être apportée à ce qu'aucun déséquilibre excessif ne s'installe entre emplois permanents et emplois non permanents.

Par ailleurs, si le chiffrage total du projet est arrêté à 16,75 millions d'euros sur 6 ans, la part Région n'est pas précisée (connue ?). Le CESER aurait souhaité connaître le détail des contributions apportées par les différents financeurs. L'AMI prévoyait à l'origine 30 millions d'euros pour 3 à 4 projets. PIVOTS constitue le 4<sup>ème</sup> projet retenu dans le dispositif (5<sup>ème</sup> projet de recherche financé si on considère IntelPat) et soulève de fait la question de l'enveloppe financière et de sa répartition. D'autant que les évolutions prévues du cadre réglementaire national, notamment l'abandon de la clause de compétence générale, peut susciter quelques questionnements quant aux modalités de financement à venir de ces projets, et plus généralement de la Recherche.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'articulation de ce nouveau projet avec le projet Isite co-construit par les 5 universités concernées, qui devrait couvrir des domaines communs à ceux de PIVOTS (le CESER avait déjà soulevé cette question dans son avis du 14 décembre 2014 relatif au rapport « cosmétosciences »).

Vote :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention(s) : 5

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN